

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 8 (1969-1970)
Heft: 31

Rubrik: Communication de l'ambassade

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

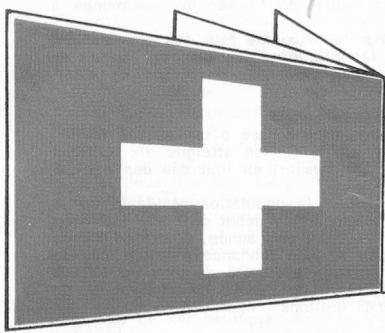
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



19-11370
8ème Année - No 31 - octobre 1969

Parait 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE

L'Ambassade vous adresse, joint à ce « Courrier », un Mémento sur l'assurance facultative des Suisses à l'étranger (AVS/AI) valable à partir du 1^{er} janvier 1969, date de l'entrée en vigueur de la 7^e révision de l'AVS/AI.

Elle attire tout spécialement votre attention sur les points 3 à 8 relatifs aux possibilités d'adhésion concernant les ressortissants suisses des deux sexes, et signale aux futurs bénéficiaires de rentes ordinaires que, consécutivement aux nouvelles dispositions, ils peuvent sous certaines conditions demander d'ajourner le début des prestations auxquelles ils ont droit. L'Ambassade les renvoie à ce sujet au point 19 du Mémento.

Les nouvelles mesures de validotation concernant les prestations d'invalidité sont indiquées au point 2¹ et les allocations de secours au point 24.

L'Ambassade et la Caisse suisse de compensation, 35, rue des Pâquis, CH - 1201 Genève, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce qui précède.

QUARANTE-SEPTIEME CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Ce 47^e Congrès s'est tenu à Montreux les 29, 30 et 31 août 1969. Les principales manifestations inscrites au programme de ces journées consistaient en une réunion de la Commission des Suisses de l'étranger, en une assemblée plénière, en diverses réunions et discussions de groupes et de comités et en une conférence de presse.

Quant à la partie dite récréative, elle comprenait un dîner le samedi soir, suivi de productions et de danse et, le lendemain dimanche, une très agréable croisière — le soleil étant de la partie — sur le lac Léman, avec arrêt à Morges pour un remarquable culte oecuménique bilingue, et à Coppet pour la visite, dans les salles du Château, de la très intéressante exposition « Les Suisses au Service Etranger ».

Le thème général, choisi cette année comme base de discussion, était vaste et d'une importance particulière : « Les Suisses de l'étranger et l'économie suisse », aussi les discussions et les exposés furent-ils abordés sous quatre aspects principaux, soit 1) « L'émigration : perte ou profit pour la Suisse ? », 2) « L'utilisation du potentiel suisse à l'étranger par l'économie suisse, vœux réciproques », 3) « Les problèmes de la réintégration professionnelle des rapatriés » et 4) « Les possibilités de formation professionnelle en Suisse pour les jeunes Suisses de l'étranger ».

* * *

La réponse au premier de ces problèmes est donnée par le chef du Département de l'économie publique, le Conseiller fédéral Hans Schaffner.

SCHWEIZERISCHE LANDESBIBLIOTHEK
 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE
BIBLIOTECA NAZIONALE SVIZZERA